

DEMANDE DE RÉGIME SPÉCIAL D'ÉTUDES
Semestre impair – date limite de dépôt : 5 octobre 2026
A RETOURNER COMPLETE ET SIGNE à: accueil.fd@univ-smb.fr

Attention : votre demande n'est valable que pour le semestre impair. Le cas échéant, vous devrez **renouveler votre demande pour le semestre pair** (date limite de dépôt : 29 janvier 2027).

NOM :

NOM D'USAGE :

PRÉNOM :

NUMÉRO D'ETUDIANT.E :

ADRESSE POSTALE :

MAIL :

FORMATION CONCERNÉE :

- ☐ L1
- ☐ L2
- ☐ L3
- ☐ MASTER 1
- ☐ AUTRE :

INTITULE DE LA FORMATION / PARCOURS :

MOTIF DE LA DEMANDE

- ☐ **Étudiant-e salarié-e** : joindre la copie du contrat de travail et une attestation de travail signée et datée de moins de 3 mois de l'employeur précisant le nombre d'heures travaillées (au moins 10h hebdomadaire en moyenne) et leur répartition dans la semaine : du lundi au vendredi (à préciser), en weekend ou en soirée.
- ☐ **Étudiant-e engagé-e** : joindre un justificatif
- ☐ **Étudiant-e élu-e dans les conseils** : Joindre un justificatif
- ☐ **Étudiant-e engagé-e au sein du bureau d'une association étudiante labellisée** : Joindre un justificatif
- ☐ **Étudiant-e ayant une activité de** : sapeur-pompier volontaire, militaire dans la réserve opérationnelle, volontariat dans les armées, service civique (barrer les mentions inutiles). Joindre un justificatif
- ☐ **Étudiant-e chargé-e de famille ou proche aidant** : joindre la copie du livret de famille ou tout autre pièce justificative

- ☐ **Étudiante enceinte** : *joindre un certificat médical*
 - ☐ **Étudiant-e engagé-e dans un double cursus** : *joindre une copie du ou des certificats de scolarité*
 - ☐ **Étudiant-e en situation de handicap** : *joindre le certificat médical établi par le médecin du SUMPPS de l'université*
 - ☐ **Étudiant-e sportif-ve de haut niveau** : ☐ Liste principale ☐ Liste complémentaire : *joindre un justificatif*
 - ☐ **Étudiant-e justifiant d'une pratique artistique de haut niveau** : *joindre un justificatif*
 - ☐ **Étudiant-e entrepreneur** : *joindre un justificatif du statut d'étudiant-entrepreneur*
-

Informations complémentaires :

Étudiant-e boursier-e : ☐ oui ☐ non

Stagiaire de la formation continue : ☐ oui ☐ non

AMÉNAGEMENT DEMANDE PAR L'ÉTUDIANT-E :

1/Dispenses d'enseignements

- ☐ Dispense aux TD :
 - ☐ Totale (tous)
 - ☐ Partielle (préciser la ou les matières) :
- ☐ Choix des groupes de TD. Préciser le numéro de groupe :
- ☐ Possibilité d'intégrer ponctuellement des groupes de TD autres que le sien.
- ☐ Possibilité d'autorisation d'absence pour des activités déterminées lors de la validation de la demande (représentation, compétition, stages, etc.). *Si cette possibilité est accordée, vous devez informer votre enseignant et joindre un justificatif.*
- ☐ Possibilité d'aménagement des examens dans le cadre et le respect des dispositions réglementaires (ex. : aménagement du contrôle des connaissances, dispense de contrôle continu, etc.).
- ☐ Autre (préciser) :

2/Dispenses d'évaluation

- ☐ Dispense de l'évaluation en TD

Matières de TD (y compris anglais et Legal English) pour lesquelles vous demandez une dispense :

Pour les licences :

Si la dispense d'évaluation en TD est accordée, seule la note du contrôle terminal (CT) ou contrôle terminal anticipé (CTA) comptera.

Pour les masters 1ère année :

Si la dispense d'évaluation en TD d'anglais est accordée, vous serez évalué sur la base d'une épreuve unique.

J'ai l'honneur de solliciter l'examen de ma candidature au régime spécial d'études. J'atteste, sur l'honneur, l'exactitude des renseignements fournis.

Fait à _____, le _____

Signature de l'étudiant-e

Avis de la direction de la composante :

☐ Favorable ☐ Défavorable

Motif du refus :

Signature / Fonction du signataire

Type d'aménagement :

Voies et délais de recours

Vous pouvez contester la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification en déposant :

- soit un recours gracieux auprès du Président de l'Université Savoie Mont Blanc,
- soit un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative.

La requête peut être déposée ou adressée au greffe de la juridiction par courrier ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

Dans le cas d'une décision expresse ou implicite de rejet résultant de votre recours gracieux, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative.